



VELUM[®] PRIME

Nématicide des cultures légumières sous-abris.

Conditionnement(s)

Bidon 1 L

Fiche d'identité

Composition :

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2160397

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : fluopyram
Teneur : 400g/l, soit 35.62% (m/m)
Famille chimique : pyridinyl-éthyl-benzamide
Mode d'action : Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Description

VELUM PRIME est un nématicide des cultures légumières sous-abris. Il est composé de la matière active fluopyram. Il s'applique en goutte à goutte pour le contrôle des nématodes. Par son activité systémique, il a également une action fongicide, il est actif contre l'oïdium.

Préparation

Préparation du sol et de la culture

L'application doit être réalisée sur un sol préparé pour la plantation.

Préparation de la bouillie

Le produit doit être appliqué en goutte à goutte dans un volume de 2000 à 6000 litres d'eau d'irrigation par hectare.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux, et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Mesure de protection des individus

Pour l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une irrigation goutte à goutte (usage sous abri), porter :

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant

- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
Pour le travailleur, porter
- une combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR : FLASHES-MOI

Important

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...
Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Attention

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

d'apparition d'une irritation qui persiste.
Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Faire appel à une assistance médicale en cas

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPa1 - Pour éviter le développement de résistances des oïdiums au fluopyram, le nombre d'applications de la préparation VELUM PRIME est limité à 2 applications par campagne.

Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée
Non concerné

Substance classée sensibilisante

EUH 208 - Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-iso-thiazolin-3-one, 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	-	-
Dangereux pour l'environnement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Aubergine	Nématodes, Oïdiums	0.625/ha	2 trait./an Goutte à goutte Usage sous abri Pré ou post transplantation	3	--
Concombre	Nématodes, Oïdiums	0.625/ha	2 trait./an Goutte à goutte Uniquement autorisé sous abri Pré ou post transplantation	3	--
Courgette	Nématodes, Oïdiums	0.625/ha	2 trait./an Goutte à goutte Uniquement autorisé sous abri	3	--



Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
			Pré ou post transplantation		
Melon	Nématodes, Oïdiums	0.625l/ha	2 trait./an Goutte à goutte Uniquement autorisé sous abri Pré ou post transplantation	3	--
Pastèque	Nématodes, Oïdiums	0.625l/ha	2 trait./an Goutte à goutte Uniquement autorisé sous abri Pré ou post transplantation	3	--
Poivron	Nématodes, Oïdiums	0.625l/ha	2 trait./an Goutte à goutte Uniquement autorisé sous abri Pré ou post transplantation	3	--
Potiron	Nématodes, Oïdiums	0.625l/ha	2 trait./an Goutte à goutte Uniquement autorisé sous abri Pré ou post transplantation	3	--
Tomate	Nématodes, Oïdiums	0.625l/ha	2 trait./cycle cultural Goutte à goutte Uniquement autorisé sous abri pré ou post transplantation	3	--

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

Champ d'activité

VELUM PRIME est actif contre les nématodes et en particulier les nématodes à galles (*Meloidogyne* spp.). Par sa systémie, il présente une action contre les attaques précoces d'oïdium.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

La dose est de 0.625 l/ha dans la limite de 2 applications par cycle de culture et par an, soit un total maximum de 1.250 l/ha par cycle de culture et par an.



Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

VELUM PRIME peut s'appliquer au moment de la plantation sur sol préparé (1 à 3 jours avant). VELUM PRIME peut également s'appliquer en post-plantation entre 15 et 30 jours après la plantation.

Dans le cas des cultures de cucurbitacées (melon, concombre, cornichon, courgette, pastèque, potiron) mais aussi de solanacées (poivron, piment, aubergine et tomate), afin de garantir une bonne sélectivité de l'application par goutte à goutte, l'application juste après la plantation n'est pas conseillée. VELUM PRIME s'utilise uniquement sur les cultures homologuées conduites sous serres ou sous abris en pleine terre.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Pour éviter le développement de résistances des oïdiums au fluopyram, le nombre d'applications de la préparation VELUM PRIME est limité à 2 applications par campagne.

Ne pas utiliser un traitement foliaire et un traitement en goutte à goutte à base de fluopyram sur la même culture.

Application (matériel, pression)

L'application se fait par le système d'irrigation (goutte à goutte).

Mai 2018 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



Bayer Service Infos
0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

Bayer S.A.S.
Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr